

Délibération

Générale

colonial

## DELIBERATION n° 26/7e L fixant la date d'ouverture et la durée de la 1er session ordinaire 1969 de la Chambre des Députés.

n° 26/7e L

Ministère  
PRÉSIDENTE DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT

Date de publication  
31 mars 1969

Numéro JO  
n° 9 du 25/04/1969

Date du numéro  
25 avril 1969

### VISAS

**Vu** la loi n° 67-521 du 3 juillet 1967 relative à l'organisation du Territoire Français des Afars et des Issas, notamment en son article 28 : Vu l'arrêté n° 1942/SG/CD du 26 décembre 1968 rendant exécutoire la délibération n° 10/7e L, du 19 décembre 1968, portant délégation d'une partie des pouvoirs de la Chambre des Députés à la Commission permanente pour l'année 1969

A adopté, dans sa séance du 31 mars 1969, la délibération dont la teneur suit :

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

La date d'ouverture de la 1er session ordinaire 1969 de la Chambre des Députés est fixée au mardi 15 avril 1969 à 9 heures.

#### Art. 2

— La durée de cette session sera au maximum de deux mois.

**Le Président de la Commission permanente de la Chambre des Députés, ORBISSO GADITTO HASSAN. Le Secrétaire de la Commission permanente de la Chambre des Députés, ABDOULKADER HASSAN MOHAMED:**